

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE NAVES
COMMUNE DE CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LABBAT Jean-François, Maire, comme suite à convocation en date du 15 novembre 2016.

Présents : Mrs JF. LABBAT, J. FAURIE, D. ALVES, D. COMBES, D. GAUDEMER, JP. VIALANEIX et Mmes D. RIQUET, MP. BARBAZANGE, C. CHAZALNOEL, C. DUBECH, M. DUMOND, A. SOULARUE.

Absents : C. MONS a donné procuration à D. RIQUET, N. PESCHEL a donné procuration à MP. BARBAZANGE, M. MARTINIE a donné procuration à A. SOULARUE,
Mme BARBAZANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

1. TARIFS 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour 2017 selon le tableau en annexe. Ils seront effectifs à compter du 1er Janvier 2017.

EAU

Abonnement :	61.00 €
Consommation :	1.18 €

TRAVAUX EAU

Branchement eau potable longueur maximum 25m : diam. 25 :	700.00 €
Branchement eau potable longueur maximum 25m : diam. 32 :	750.00 €
Revêtement :	18 € / m ²
Mètres supplémentaires sans traversée de route :	10.00 €
Mètres supplémentaires avec traversée de route :	12.00 €
Supplément pour tranchée sur rocher en décimètre par mètre	4 € / dm / m
Traversée de route par fonçage conformément au devis.	80 € le mètre linéaire, selon devis
Déplacement de compteur conformément au devis.	500 € le mètre linéaire, selon devis
Forfait déplacement agent sur demande spécifique de l'utilisateur et hors relevé de compteur	30.00 €
Remplacement compteur gelé / installation d'un compteur (sans travaux) / réouverture d'abonnement et de compte	200.00 €
Installation supplémentaire d'un compteur : le 1er	150.00 €

Installation supplémentaire d'un compteur : le 2ème	75.00 €
Installation supplémentaire d'un compteur : le 3ème, 4ème,...	75.00 €
Clôture d'abonnement et de compte, compris dépose compteur et fermeture	75.00 €

ASSAINISSEMENT

Abonnement :	71.00 €
Consommation :	1.15 €

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Branchement assainissement longueur maximum 15m :	700.00 €
Revêtement :	18 €/ m ²
Mètres supplémentaires sans traversée de route :	20.00 €
Mètres supplémentaires avec traversée de route :	25.00 €
Supplément pour tranchée sur rocher en décimètre par mètre	4 € / dm / m

CAMPING

Adulte :	2.65 €
Enfant de – de 7 ans :	1.70 €
Emplacement (tente ou caravane) :	2.50 €
Véhicule :	1.40 €
Electricité (5 ampères) :	2.50 €
Le Stop-accueil Camping-car :	8.50 €

MOBIL-HOMES

Location la semaine hors saison :	200.00 €
Location la semaine juillet-août :	300.00 €
Journée complémentaire hors saison	30.00 €
Journée complémentaire Juillet/Août	45.00 €
Week-end hors saison	100.00 €

Caution : 150 € Tarif chauffage supplémentaire : 50 € du 1er Octobre au 30 Avril compris / semaine

Caution : 150 € Tarif chauffage supplémentaire : 25 € du 1er Octobre au 30 Avril compris / week-end

GITE

Juillet - Août (semaine)	280.00 €
Basse saison (hors périodes vacances scolaires) (semaine)	190.00 €
Moyenne saison (en périodes vacances scolaires) (semaine)	200.00 €
Location week-end (hors Juillet Août)	60.00 €
Location journée supplémentaire - Hors Juillet et Août	25.00 €
Location journée supplémentaire - Juillet et Août	35.00 €
Location au mois	400 € + 150 €

Caution : 150 € Tarif chauffage supplémentaire : 50 € du 1er Octobre au 30 Avril compris / semaine

Caution : 150 € Tarif chauffage supplémentaire : 25 € du 1er Octobre au 30 Avril compris / week-end

Caution : 150 € Tarif chauffage / journée supplémentaire : 12.50 € du 1er Octobre au 30 Avril compris / jour

PISCINE

Tarif à la journée :

Enfant de 4 à 5 ans révolus :	gratuit
Enfant de 6 à 13 ans révolus :	1.70 €
Enfant de 6 à 13 ans révolus Campeur du camping municipal de La Chapelle	1.00 €
Adulte :	2.60 €
Adulte Campeur du camping municipal de La Chapelle	2.00 €
Après 18H : sauf sur abonnements et tarifs campeurs	demi-tarif
Journées d'activités :	1.30 €

Abonnement :

Enfant de 6 à 13 ans révolus :

10 séances :	15.00 €
--------------	---------

Adultes :

10 séances :	23.00 €
--------------	---------

Autres :

Ecole de Corrèze :	gratuit
Collège de Corrèze :	gratuit
Scolaire hors commune :	1 €/enfant
Colonie et centre de loisirs (à partir de 8 enfants) :	1 €/enfant
Accompagnateur :	gratuit
Centre de loisirs cantonal (Les Môm'édières)	gratuit
Hôpital de jour séquentiel (HDJS)	gratuit

SALLES POLYVALENTES

Pour toute location de salle, des arrhes d'une somme de 50 € seront demandés pour valider la réservation.
Pour les associations, une caution de réservation de 50.00 € sera demandée.

Une caution de 300 € devra être versée pour toute location de la salle polyvalente, y compris par les associations, ainsi qu'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

LOCATION SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE

Forfait week-end :

Forfait week-end pour traiteurs et particuliers extérieurs à Corrèze :	275.00 €
Forfait week-end pour traiteurs et particuliers de Corrèze : (du vendredi après-midi au dimanche soir)	205.00 €

Hors forfait - Journée :

Location à traiteurs ou particuliers extérieurs à Corrèze :	185.00 €
Location à traiteurs ou particuliers de Corrèze :	140.00 €
Associations de CORREZE ou caritatives (santé, emploi, alimentaire, social)	gratuit

Le caractère caritatif sera laissé à l'appréciation du Maire en cas de doute

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**Associations de Corrèze - AVRIL A OCTOBRE :**

Location ponctuelle d'une journée :	gratuit
Location en continue : pour 2 périodes de 3 semaines maximum par an dont une seule période estivale :	gratuit
Période supplémentaire :	100 €/ semaine

LOCATION SALLE DU CAMPING

Forfait chauffage OBLIGATOIRE pour toute location du 1er OCTOBRE au 30 AVRIL INCLUS

Forfait week-end :

Forfait week-end pour traiteurs et particuliers extérieurs à CORREZE :	220.00 €
Forfait week-end pour traiteurs et particuliers de CORREZE : (du vendredi après-midi au dimanche soir)	150.00 €

Hors forfait : (la journée)

Location à traiteurs ou particuliers extérieurs à CORREZE :	150.00 €
Location à traiteurs ou particuliers de CORREZE :	100.00 €
Associations de CORREZE	

Majoration pour location hivernale du 1er Octobre au 30 Avril compris

Majoration chauffage y compris pour les associations	+ 200 €
--	---------

CIMETIERE**DROITS D'INHUMATION**

Ouverture de caveau :	Suppression
Creusement de fosse :	Suppression
Enlèvement de dalle :	Suppression
Réduction de corps :	Suppression
Réduction de chaque corps suivant :	Suppression

COLUMBARIUM

Concession columbarium pour 30 ans :	420.00 €
Le renouvellement pour 30 ans :	Suppression
Dispersion cendres jardin du souvenir :	Suppression

CONCESSIONS CIMETIERE

Concession 3,75 m ² pour 30 ans	420.00 €
Concession 6,25 m ² pour 30 ans	620.00 €
Renouvellement concession 3,75 m ² pour 30 ans	Suppression
Renouvellement concession 6,25 m ² pour 30 ans	Suppression

DIVERS

LOCATION COMPTEUR ELECTRIQUE

En cas de régularité : 1 fois par semaine :	15.50 € / mois
Forfait journalier :	8.00 €

Association : gratuit (y compris quand la manifestation est organisée par une association et quand la Commune n'intervient pas pour le droit de place)

DROIT DE PLACE

le mètre linéaire occupé	0.60 €
--------------------------	--------

LOCATION CHAPITEAU

Associations de Corrèze :	gratuit
Autres – Forfait week-end :	400.00 €
journée supplémentaire :	50.00 €

Une caution de 1 000 € doit être versée pour toute location du chapiteau, ainsi qu'une attestation à responsabilité civile.

GARDERIE

Jour de classe :	1.65 € forfait
Demi-journée si nécessaire	4.30 €
Journée entière (repas non compris) si nécessaire	7.70 €

TABLES - CHAISES

Table :	2.50 €
Chaise :	0.50 €
Banc :	0.70 €

GYMNASE

Location :	Pas de location
------------	-----------------

PHOTOCOPIES

A4	0.40 €
A3	0.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider les tarifs présentés ci-dessus, et dans les conditions énoncées.

2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEE 19 ET ADHESION DE 47 COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les 5 communautés de communes suivantes :

- ✓ Lubersac-Auvezère,
- ✓ Canton de Mercœur,
- ✓ Canton de Saint Privat,
- ✓ Pays de Beynat,
- ✓ Sud Corrèzien,

se sont retirées de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) et ont restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui les composent.

Par arrêté du 18 août 2016, Monsieur le Préfet de la Corrèze a entériné ces décisions. Monsieur le Maire indique que depuis cette date, les 47 communes de la liste ci-annexée ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place des 5 communautés de communes qui se sont retirées.

Par délibération en date du 23 septembre 2016, le Comité Syndical de la FDEE 19 a accepté les adhésions des 47 communes et adopté les modifications de ses statuts en conséquence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des 47 communes ainsi que la modification des statuts qui en découle.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les adhésions des 47 communes,
- approuve les statuts de la FDEE 19 qui en découle,
- charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

3. DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE TULLE AGGLO

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Préfet de la Corrèze a pris un arrêté portant composition du conseil communautaire de Tulle Agglo à compter du 1er janvier 2017.

Le nombre de sièges attribués à CORREZE a été modifié, il est passé de 2 à 1. Le Conseil Municipal doit élire le conseiller communautaire et un conseiller communautaire délégué parmi les conseillers communautaires sortants.

Monsieur LABBAT Jean-François est élu délégué communautaire Tulle Agglo à l'unanimité, et Madame DUBECH Christine est élue déléguée communautaire suppléante avec 14 voix POUR (1 abstention : Mme DUBECH).

4. CHEMINS DE RANDONNEES INSCRITS AU PDIPR - DEMANDE AIDE POUR L'ENTRETIEN ET LE BALISAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que trois circuits de randonnées ont été inscrits au PDIPR en 2011 et qu'une aide pour l'entretien et le balisage peut être demandée auprès du Conseil Général (18€/km/an, soit 18 € x 34 km = 612 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour l'entretien et le balisage des trois circuits de randonnées inscrits au PDIPR réalisés en régie,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rattachant.

5. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION LES MOM'EDIERES POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat avec l'Association Les Môm'édières pour les activités périscolaires. L'intervention est programmée les vendredis de 15h à 16h30 pour un coût forfaitaire par séance à 35 €. La convention est établie pour une année scolaire : 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de convention avec l'association Les Môm'édières relative aux activités périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017,
- charge Monsieur le Maire de signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant,
- dit que les montants sont inscrits au budget.

6. CONVENTION AVEC LE PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire propose de conventionner avec le PNR de Millevaches en Limousin pour le prêt d'un vélo à assistance électrique pendant une durée de 6 mois. Ainsi, ce vélo pourra être mis à disposition des habitants de Corrèze de Décembre à Mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le PNR de Millevaches en Limousin pour le prêt d'un vélo à assistance électrique pour une période de 6 mois,
- charge Monsieur le Maire d'en faire appliquer les termes.

7. RECOMPENSE AUX CHAMPIONS DE FRANCE D'ATHLETISME DE CORREZE

Monsieur le Maire est heureux d'informer le Conseil Municipal que trois jeunes de la Commune ont accédé au niveau de champions de France d'athlétisme. Il s'agit d'Alexia REJAUD, Audrey CIAPPA et Maxime ALVES. Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 210 € à l'association Club Sports et Culture afin que celle-ci puisse récompenser chacun d'eux en leur offrant un équipement sportif.

Mesdames DUBECH, BARBAZANGE, CHAZALNOEL et Monsieur ALVES, en tant que représentants de l'association, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 210 € à l'association Club Sports et Culture afin que celle-ci puisse récompenser chacun des trois champions de France d'athlétisme avec un nouvel équipement sportif.

8. CONVENTION SPA - ACCUEIL DES ANIMAUX SANS RAMASSAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention avec la SPA pour l'accueil des animaux au refuge de « La Rochette » prend fin au 31 décembre 2016. Il propose de reconduire cette convention pour une période d'une année renouvelable deux fois un an, à compter de 2017.

Le montant de la redevance pour 2017 s'élève à 1.13 € par habitant (soit 1 304.02 €), puis 1.15 € pour 2018 et 1.17 € pour 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la SPA,
- dit que les montants nécessaires seront prévus aux budgets,
- charge Monsieur le Maire de faire appliquer les modalités établies dans ladite convention.

9. ETUDE COMPLEMENTAIRE - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la révision du schéma directeur d'assainissement communal, confiée au groupement de bureaux d'études SOCAMA / SGS est actuellement en cours. Une réunion de suivi a été organisée le vendredi 16 septembre 2016 en présence de représentants de la commune, du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du bureau d'études DEJANTE (assistant à maîtrise d'ouvrage de l'opération) et du groupement SOCAMA / SGS. Il a été considéré par les différents membres du comité de pilotage de l'étude que des mesures et des investigations complémentaires s'avéraient être nécessaires pour affiner les données à prendre en compte au niveau du pré-dimensionnement de la future station d'épuration. En effet, les entrées d'eau liées aux fuites sur les réseaux d'eau potable pendant la campagne de mesures ont contribué à fausser la charge hydraulique transitée vers la station.

Un programme complémentaire composé d'inspections télévisées, de mesures de débit supplémentaires au niveau du poste de relevage principal et d'inspections nocturnes a été établi par le groupement de bureaux d'études.

De plus, Monsieur le Maire présente également au Conseil municipal la proposition de réalisation d'une étude diagnostique complète sur les branchements d'assainissement des abonnés y compris en domaine privé. Cela permettrait de réaliser un état des lieux en domaine privé et ainsi d'identifier les éventuels dysfonctionnements. Le montant des travaux à réaliser pour mettre en conformité le branchement serait estimé pour chaque raccordement.

Cette étude, éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, peut porter sur la totalité des branchements du bourg.

Le coût de l'étude complémentaire a été estimé à :

Définition de la mission	Quantité	Unité	Prix unitaire (en € HT)	Coût total (en € HT)
Inspection caméra avec hydrocurage préalable	2000	ml	3,20 €	6 400,00 € HT
Inspection des branchements des particuliers y compris tests au colorant si nécessaire, fiche et schéma	400	u	60,00 €	24 000,00 € HT
Mesure de débit sur poste de relevage sur deux mois en nappe haute, par temps sec et par période de pluie + suivi de la surverse	1	point	1 480,00 €	1 480,00 € HT
Inspections nocturnes	2	nuit	950,00 €	1 900,00 € HT
Analyse des données, rapport d'étude	1	forfait	1 500,00 €	1 500,00 € HT
Réunion de présentation complémentaire	1	u	500,00 €	500,00 € HT
TOTAL DE LA MISSION				35 780,00 € HT

Monsieur le Maire propose d'approuver la proposition d'étude complémentaire et de solliciter les aides susceptibles d'être attribuées par les partenaires financiers.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition de Monsieur le Maire et approuve le projet d'étude complémentaire,
- sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et par le Conseil Départemental de la Corrèze,

- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de l'exécution de cette opération et lui donne pouvoir pour signer tous les documents techniques, administratifs et financiers.

10. EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DES CHARRONS, RUE GOUTTEREDON ET LES GRAVADES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable rue des Charrons, rue Goutteredon (futur EHPAD) et au lieu-dit Les Gravales.

Tranche ferme

1.) Travaux d'extension du réseau d'assainissement

Le montant de l'opération est estimé à 136 000 € HT. Ce montant serait réparti de la façon suivante :

Travaux	118 000.00 € HT
Etudes, tests de contrôle	5 000.00 € HT
Maîtrise d'œuvre	6 500.00 € HT
Imprévus et divers	6 500.00 € HT
Total	136 000.00 € HT

2.) Travaux de renforcement du réseau d'eau potable

Le montant de l'opération est estimé à 95 000 € HT. Ce montant serait réparti de la façon suivante :

Travaux	83 000.00 € HT
Maîtrise d'œuvre	6 984.50 € HT
Imprévus et divers	5 015.50 € HT
Total	95 000.00 € HT

Tranche optionnelle

1.) Travaux d'extension du réseau d'assainissement

Le montant de l'opération est estimé à 42 000 € HT. Ce montant serait réparti de la façon suivante :

Travaux	36 700.00 € HT
Etudes, tests de contrôle	1 000.00 € HT
Maîtrise d'œuvre	3 000.00 € HT
Imprévus et divers	1 300.00 € HT
Total	42 000.00 € HT

2.) Travaux de renforcement du réseau d'eau potable

Le montant de l'opération est estimé à 4 000 € HT. Ce montant serait réparti de la façon suivante :

Travaux	3 500.00 € HT
Maîtrise d'œuvre	343.50 € HT
Imprévus et divers	156.50 € HT
Total	4 000.00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le bureau d'études SOCAMA pour les missions de maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire suggère de solliciter une subvention auprès du Département et également auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces projets,
- désigne le bureau d'études SOCAMA pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 13 484.50 € HT concernant l'extension du réseau d'assainissement et le renforcement du réseau d'eau potable rue des Charrons,
- désigne le bureau d'études SOCAMA pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 343.50 € HT concernant l'extension du réseau d'assainissement du secteur Les Gravades,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental la plus élevée possible,
- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne la plus élevée possible,
- décide d'inscrire ces travaux aux Budgets Primitifs,
- décide d'adopter la charte qualité de l'eau potable et d'assainissement pour la réalisation des travaux,
- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette opération.

11. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Vu l'article L.612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur les budgets 2017 :

- dans la limite du quart des crédits votés aux Budget Primitif de la Commune 2016, Budget Primitif Eau 2016, Budget Primitif Assainissement 2016, Budget Primitif Camping 2016 et Budget Primitif Cimetière 2016.

12. REFACTURATION DES FRAIS DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE A L'EHPAD DE CORREZE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été signé avec l'entreprise CORVISIER pour le branchement du nouvel EHPAD au réseau d'eau potable.

Le montant du devis s'élève à 3 752.97 € HT, soit 4 503.56 € TTC.

Il propose de refacturer ce montant à l'EHPAD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de refacturer le montant du branchement du nouvel EHPAD au réseau d'eau potable à l'EHPAD de CORREZE,
- charge Monsieur le Maire d'établir et de signer tous documents s'y rapportant.

13. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL ANNEE 2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Les garanties souscrites sont : décès, maladie ou accident de vie privée, maternité, adoption, paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladies professionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier

2017 et pour une durée de un an,

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée des problèmes d'agissement d'un instituteur à l'école. Il regrette le fait d'en avoir été informé bien après les faits qui datent de début octobre. L'instituteur a été suspendu et remplacé. En cas de besoin, les enfants peuvent bénéficier du soutien de la psychologue scolaire.
- Monsieur le Maire rappelle que l'étude pour les travaux à réaliser sur les édifices classés avait été inscrite au budget et au CTA 2014. Le diagnostic concerne l'église, la chapelle des Pénitents et la Porte Margot. Le montant de cette étude est estimé à 30 000 € HT, avec une subvention possible à hauteur de 30 à 40 % (et 60 à 70 % pour les travaux). L'avis d'appel à concurrence pour le diagnostic a été lancé. Les travaux, quant à eux, seront lancés fin 2017.
- En ce qui concerne les travaux sur les édifices classés, il est envisagé de faire un appel aux dons via la Fondation du Patrimoine. Il est également important d'intégrer et de mettre en avant l'association Histoire et Patrimoine de Corrèze. Il y aura des réunions publiques, peut-être des manifestations prévues pour toute la population ainsi que pour toutes les personnes qui aiment Corrèze.